

Coopération de la SEE avec les banques pour soutenir les PME exportatrices

23. La SEE devrait continuer de trouver des moyens de travailler plus étroitement avec les banques commerciales afin d'améliorer le soutien offert aux PME, en s'inspirant du modèle de NORTHSTAR.
24. La SEE devrait envisager des initiatives visant à améliorer la coordination de ses offres de service avec celles des banques commerciales, notamment :
- fournir de l'information sur ses services dans le réseau des succursales bancaires;
 - assurer une formation à un nombre important d'employés des banques en financement du commerce extérieur et utilisation de ses produits de gestion du risque et de financement;
 - promouvoir la vente de produits d'assurance de la SEE dans les succursales des banques; et
 - partager l'information sur les risques avec les banques.

Visibilité et accessibilité des services aux PME

25. La SEE doit s'efforcer d'accroître la visibilité de ses services dans les régions de la façon suivante :
- décentralisation des décisions sur les petites transactions dans ses bureaux régionaux et renforcement de ces bureaux;
 - intensification de la collaboration entre la SEE et la BDC afin de fournir aux clients de l'une ou l'autre institution une approche intégrée à l'égard des services du gouvernement aux petites entreprises.
26. Le gouvernement devrait évaluer les progrès réalisés dans l'intégration de la prestation des programmes du point de vue des petits et moyens exportateurs dans les trois ans suivant la date du présent Rapport.

Financement des exportateurs agricoles autres que céréaliers

27. La SEE et Agriculture et Agro-alimentaire Canada devraient déployer des efforts concertés pour mobiliser sans tarder la portion non-céréalière du Mécanisme de crédit agroalimentaire, afin de pourvoir un soutien financier aux exportations dans le secteur de l'agriculture non-céréalière canadienne équivalent à celui dont bénéficient les producteurs étrangers.

Responsabilisation et transparence

28. La SEE devrait publier régulièrement certains renseignements sur les opérations qu'elle finance. Ces renseignements pourraient comprendre, par exemple, le nom de l'emprunteur, du pays et de l'exportateur, la nature, la valeur et les modalités du soutien financier, ainsi qu'une brève description des produits, des services ou des projets visés; et dévoiler les opérations dans les